

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-33

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

Avenant

Transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable avenue Jean Jaurès à Thiers

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code la Commande Publique ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°38 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2025 autorisant le transfert de compétences de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne;

Vu la DCM2019-130 du 11 juillet 2019 autorisant la signature du marché de maîtrise avec l'entreprise LARBRE INGENIERIE (03100 MONTLUCON) pour concevoir et suivre les travaux d'assainissement Avenue Jean Jaurès avec les missions EP, AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR avec une tranche ferme : renouvellement du réseau d'eau potable et mise en séparatif des réseaux d'assainissement Avenue Jean Jaurès d'un montant de 20 750 euros Hors Taxes (HT) et une tranche optionnelle n°1 : renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Impasse du Clos Barry d'un montant de 5 370 euros HT ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2026 la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a souhaité se doter des compétences « Eau » et « Assainissement collectif » sur la partie de son territoire correspondant à celui des Communes de THIERS, de CHÂTELDON, de CHABRELOCHE, de CELLES-SUR-DUROLLE et de la MONNERIE-LE-PONTEL conformément aux dispositions de l'article L.5211-17-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que ce transfert de compétences entraîne de plein droit le transfert des contrats des communes à la Communauté de Communes.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le marché de maîtrise conclu avec l'entreprise LARBRE INGENIERIE (03100 MONTLUCON) pour concevoir et suivre les travaux d'assainissement Avenue Jean Jaurès avec les missions EP, AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR avec une tranche ferme : renouvellement du réseau d'eau potable et mise en séparatif des réseaux d'assainissement Avenue Jean Jaurès d'un montant de 20 750 euros Hors Taxes (HT) et une tranche optionnelle n°1 : renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Impasse du Clos Barry d'un montant de 5 370 euros HT est transféré à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le

20 MARS 2026

Le Maire,



Stéphane RODIER

